

Dossier de candidature

MA BOUTIQUE TEST

15 rue Roger Salengro



Découverte de Talents

**JE TESTE MON PROJET
JE CRÉE**



Contact : Service développement économique Pôle attractivité
Sandrine FARGE Manager de centre-ville
Dossier à envoyer à l'adresse suivante : sandrine.farge@ville-givors.fr

LA BOUTIQUE TEST
15 rue Roger Salengro
Demande de Réservation

La Boutique Test est un espace de vente au sein du centre-ville de la ville de Givors (69).

Elle a vocation à être louée sur une courte durée, à savoir **six mois minimum** renouvelable une seule fois.

Proposer un produit saisonnier, tester le succès de ses créations sur une courte période, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients, exposer et vendre ses œuvres...autant de besoins qui peuvent être remplis par **la Boutique Test de Givors**.

DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE :

La Boutique test est située au 15 rue Roger Salengro. Elle est d'une superficie totale de 60m² et se compose d'un espace commercial principal, d'une réserve et d'un espace sanitaire extérieur ainsi que deux vitrines sur rue.

La ville garde les abonnements de fourniture en eau, gaz et électricité. Une provision de charges de 75 euros mensuel payable au trimestre en supplément du loyer mensuel sera demandée et régularisée en fonction de la consommation réelle tous les 6 mois.

Les visites du local se font sur rendez-vous avec le manager de centre-ville Sandrine Farge Tél : 06.72.94.47.89. sandrine.farge@ville-givors.fr

CONDITIONS DE LOCATION :

La Boutique Test est louée six mois, renouvelable une fois.

La colocation n'est pas envisageable.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

TARIFS DE LOCATION :

Durée du bail	Montant de loyer mensuel
6 premiers mois	200€
Renouvellement 6 mois	200€

Pour toute location, il faudra également verser les garanties financières suivantes :

- Dépôt de garantie de 400 euros par chèque à l'ordre du trésor public et somme restituée si l'état des lieux de sortie est favorable.

Les dates précises de location seront réajustées afin de rester sur mois entiers.

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Horaires d'ouverture :

Le locataire s'engage à ouvrir sa boutique du mardi au samedi à des horaires réguliers et à minima 8h00 quotidiennement.

Le locataire peut élargir ces horaires d'ouverture s'il le souhaite mais doit impérativement être présent ou légalement représenté aux horaires d'ouverture de la boutique.

Lors de manifestations commerciales organisées par la Municipalité ou par les Associations de commerçants, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

Activité exercée au sein de la boutique :

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits qu'il a décrits et présentés en détail dans sa candidature.

Les activités de restauration sont strictement interdites dans ce local. A noter également que le local ne dispose pas de meuble frigorifique. Sont exclues du dispositif les activités de salon de coiffure, de barbier et de boucherie ainsi que toute activité faisant doublon avec l'activité principale d'un commerce présent dans la rue Roger Salengro.

Respect du voisinage et de l'ordre public :

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas occuper, même

temporairement, la chaussée (sauf autorisation d'occupation temporaire) et à ne pas porter atteinte à l'ordre public, sa responsabilité étant directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Aménagement/livraisons :

La boutique est localisée dans une zone où le stationnement est réglementé. Quinze jours avant l'emménagement, l'occupant devra préalablement se présenter dans les locaux de la Police Municipale afin de retirer une autorisation pour pouvoir stationner sur l'aire de livraison devant la boutique le temps de décharger les produits et le matériel nécessaire.

Communication :

Une présentation du porteur de projet et de sa nouvelle activité dans le Givordin est offerte ainsi qu'un post sur les réseaux sociaux de la Ville de Givors, Rhône 69.

La Ville de Givors pourra installer une enseigne « La Boutique Test de Givors » sur la façade

L'occupant pourra, à ses frais, sur la porte vitrée et/ou la vitrine, apposer sa propre communication en vitrophanie. Cette communication devra être validée par les services municipaux avant installation et déposée aux frais de l'occupant, à sa sortie. Il est interdit de modifier l'extérieur de la boutique.

Entretien et état de la boutique :

Le locataire s'engage à ne pas percer de trous dans les murs sans autorisation préalable de la mairie et à condition de remettre les murs en état initial à la restitution des clefs. Deux grands placards en bois à tiroirs ainsi que 2 banques sont mis à disposition.

Le locataire s'engage à faire le ménage de la boutique à son départ et à la restituer dans le même état que lors de son arrivée. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué par le service urbanisme / ou le Pôle développement économique de la Mairie de Givors.

Un contrat de bail commercial dérogatoire sera signé entre la Mairie de Givors et le preneur.

Fait à :

Le :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Demande de réservation à nous retourner dûment remplie accompagnée de :
(tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- Description et photographies des produits ou créations qui seront vendues
- Extrait Kbis datant de moins de 3 mois, et/ou
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers, et/ou
- Extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- Attestation d'assurance Responsabilités Civiles Professionnelle en cours de validité
- Copie recto verso carte identité ou passeport de la personne responsable
- Tout document mettant en valeur l'entreprise et/ou ses produits
- Un business plan sur 3 ans

Le porteur de projet devra se rapprocher des chambres consulaires afin d'effectuer les démarches adéquates (création d'un établissement secondaire).

La ville se réserve la possibilité d'accepter ou refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit sans recours d'autre sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères comme :

- La disponibilité de la boutique
- La date de réception de ce dossier
- La diversité de l'offre (par rapport à la boutique et au quartier)
- La qualité des produits et services proposés
- La capacité du concept à attirer des flux

L'attribution des locaux se fera sur dossier de candidature constitué d'une présentation de l'entreprise, d'un business plan et d'une intervention de 5 minutes des porteurs de projet. Un groupe de travail composé d'élus, de techniciens, de représentants des commerçants, de la CCI, de la CMA, de la Banque des territoires et de Graines de Sol sera chargé, après étude des candidatures, de rendre un avis sur les projets présentés.

Les preneurs seront informés au plus tard 1 mois avant la date d'occupation de la boutique test.

FICHE SIGNALÉTIQUE DU LOCATAIRE*

Nom de l'entreprise :
N° de SIRET.....
N° de répertoire des Métiers :
N° de Maison des Artistes :
(l'un des trois numéros d'identification doit obligatoirement être renseigné)

Nom du contact/gérant/exposant : . ;.....
Adresse du gérant.....
Téléphone.....
Mail.....
Site internet//.....

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

Description détaillée des produits/ créations vendues :

Gamme de prix des produits :

Pourquoi souhaitez-vous louer La Boutique Test ?

A quelle période souhaitez-vous pouvoir ouvrir votre boutique ?